

Qui a besoin de l'assistance publique ?



© DR

« La statistique est l'art de créer des catégories. » Définies par l'Office fédéral de la statistique, qui fête ses 150 ans cette année 2010, ces catégories ont un impact sur la perception de la réalité sociale. Un exemple ? Le cas de l'assistance publique.

Par **Jean-Pierre Tabin**, professeur à l'EESP et à l'Université de Lausanne

En 2007, 31 personnes sur 1000 ont eu recours à l'assistance publique en Suisse. Les raisons évoquées par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont l'âge, la nationalité et la situation familiale. Ces catégories sont-elles pertinentes ou servent-elles à rejeter sur les individus un problème social ? [1]

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS) [2], le taux d'assistance publique en Suisse s'élève à 3,1% de la population. L'OFS décrit la population de l'assistance par classe d'âge, relevant notamment que les moins de 25 ans ont le taux d'assistance le plus important. L'OFS note également que le risque de dépendre de l'assistance publique est plus élevé pour les personnes de nationalité étrangère que pour les autochtones et que plus du tiers des bénéficiaires de nationalité étrangère viennent de Turquie, d'Albanie et d'ex-Yougoslavie. L'OFS s'arrête également sur les familles monoparentales, relevant qu'elles ont un risque 4,5 fois plus élevé de se trouver à l'assistance publique que la moyenne des ménages privés. Sur la base de ces données, un lecteur ou une lectrice pourrait conclure que les groupes qui ont le plus besoin du soutien financier de l'assistance publique sont les jeunes, les personnes de nationalité étrangère et les familles monoparentales. Mais ces catégories posent problème.

Les variables éliminées

- L'âge n'est en effet qu'une des variables qui permet de comprendre ce qui se passe dans un parcours de vie. En soi, il n'explique rien, d'ailleurs tous les jeunes ne rencontrent pas des problèmes sociaux, loin s'en faut. Il faut compléter la variable de l'âge avec celle du sexe, de l'origine sociale, du type de formation effectuée, des conditions d'obtention du premier emploi, etc. pour commencer à comprendre pourquoi certains-e-s jeunes rencontrent des problèmes sociaux. Il serait plus précis de dire que le risque de devoir demander le soutien de l'assistance publique est plus élevé pour les personnes de moins de 25 ans sans formation, sans expérience professionnelle et issues des classes

populaires, et que les raisons de demander l'assistance sont différentes pour les hommes et les femmes.

- Le passeport renvoie quant à lui à la migration, mais c'est un indicateur problématique, puisque la Suisse n'octroie pas la nationalité aux enfants né-e-s sur le territoire national. Conséquence : 21% des 1,7 million d'étrangers n'ont jamais migré, ces personnes sont nées en Suisse. Croire en outre que l'origine nationale (le passeport) expliquerait le comportement de toute une population serait faire preuve d'une rationalité mâtinée de racisme : ce serait comme dire que toute la population de nationalité suisse aime la fondue, le papet, le schabziger, le cénovis, le jass, le jodle, le secret bancaire et les montres... et qu'il n'y a dans cette population aucun libre arbitre. Il faut aller plus loin et voir le rapport entre le type de permis de séjour, la formation, le salaire, le type d'emploi occupé et le type de contrat de travail obtenu et le recours à l'assistance pour commencer à trouver une explication convenable.

Le genre et l'origine sociale niés

- Faire ressortir la catégorie « famille monoparentale » enfin, c'est dire que le divorce ou la séparation sont pour les couples un risque pouvant mener à l'assistance publique. Sous cette catégorie apparemment neutre se cache une double négation, du genre et de l'origine sociale des destinataires de l'assistance. Car hommes et femmes ne paient pas le prix du divorce de manière identique. Un examen des statistiques de l'OFS montre que plus de 95% des « familles monoparentales » assistées sont des femmes. Si les mères ont davantage de risques que les pères de se trouver en situation de pauvreté, c'est bien sûr qu'hommes et femmes ne sont pas également concernés par ce problème. C'est pourtant toujours l'expression « famille monoparentale » qui est utilisée. Pourquoi ?

Une part du succès de l'usage de la catégorie « famille monoparentale » dans le discours sur les destinataires de l'assistance découle des peurs liées aux transformations de l'organisation familiale et à la libéralisation du droit du divorce. L'OFS le relève en signalant que si un mariage sur dix célébré en 1925 était rompu par un divorce, cette proportion s'élève à trois sur dix aujourd'hui. Les familles monoparentales sont devenues, comme le relève la sociologue Nadine Lefaucheur [3], un des symboles de la pauvreté. C'est sans doute, dit-elle, dû à la capacité de cette catégorie de cristalliser les craintes sociales nées du sentiment d'une « crise de la famille » et d'une « crise de l'emploi », en un mot d'une crise de la reproduction sociale.

L'ordre établi oublié

Poser de cette manière le « problème » des « familles monoparentales », des jeunes ou des personnes de nationalité étrangère sans aborder la question des causes économiques de la pauvreté permet de ne pas remettre en question l'ordre établi.

Il convient de se méfier des catégories statistiques et de se donner les moyens d'y réfléchir. L'âge en soi n'explique pas grand-chose du recours à l'assistance, la nationalité non plus. Les explications plus complexes, faisant référence à la dissolution du lien conjugal, posent également des problèmes. Elles véhiculent une critique des comportements conjugaux des hommes et des femmes en société : si ces personnes ne s'étaient pas séparées, elles n'auraient pas eu besoin de recourir à l'assistance.

Cette manière d'expliquer la présence à l'assistance fait pour l'essentiel reposer sur les épaules des personnes assistées la responsabilité de leur situation économique. Comme si l'évolution actuelle du monde du travail, la détérioration du rapport salarial (contrats de durée déterminée, contrats sur appel, remise en question des salaires, inégalités, etc.) et les rapports hiérarchiques entre hommes et femmes en société n'étaient pas en cause... Une statistique mettant en exergue ces données donnerait une tout autre représentation de qui a besoin de l'assistance publique que celle véhiculée aujourd'hui.

Familles monoparentales, classe et genre

Les « familles monoparentales » sont pensées comme un problème public. Pauvreté, dépendance économique à l'égard de la collectivité, et d'autres problèmes sociaux comme l'isolement ou la socialisation défectueuse des enfants sont aujourd'hui les représentations les plus fréquemment associées aux « familles monoparentales ».

Nous l'avons encore récemment constaté à l'occasion d'une recherche conduite dans le cadre du Fonds national suisse de la recherche scientifique qui a donné lieu à une publication en 2008 [4]. Les responsables de l'assistance publique interrogé-e-s dans le cadre de cette recherche nous ont déclaré que « le divorce se solde généralement par un appauvrissement du conjoint » (responsable administratif, Vaud), que c'est « une fréquente cause qui amène les personnes à l'aide sociale » (responsable administratif, Neuchâtel) ou que des personnes se retrouvent à l'assistance publique à cause des « dysfonctionnements de la famille » (responsable administrative, Vaud).

Les implications normatives et idéologiques de cette représentation de la réalité sont de taille, car la monoparentalité est perçue comme l'un des symptômes de la crise de la famille. Le discours sur les problèmes liés à la dissolution du lien conjugal n'est en effet, comme le remarque le sociologue Jacques Donzelot, « pas un problème, mais une solution ». Il fait porter une responsabilité aux familles par un déni des raisons sociales qui ont produit les problèmes dans « un double mouvement d'incrimination et de valorisation [...] ». Suspectée de mal faire, la famille est en même temps érigée en condition exclusive de bien-être de chacun, finalisée comme lieu du véritable bonheur, de la réussite des enfants, de la réalisation de soi » [5].

Les responsables de l'assistance publique que nous avons rencontré-e-s ne mettent en question ni la division sexuée du travail, ni les causes économiques des situations de pauvreté (par exemple le faible niveau des salaires féminins). La solution privilégiée consiste à améliorer les structures de garde d'enfant et à augmenter le soutien social aux « familles monoparentales ». Il faudrait « une politique de la famille, avec des allocations d'enfants et de formation plus généreuses, un système qui encouragerait les personnes à avoir des enfants » (responsable administratif, Vaud), « des mesures spécifiques pour les familles monoparentales : des crèches, des garderies gratuites, toute structure d'accueil qui puisse permettre aux femmes d'exercer une activité » (responsable administrative, Vaud).

Les inégalités de classe et de genre sont passées sous silence alors même que le déficit d'équipements publics a des effets différenciés suivant les couches sociales. Il touche en effet davantage les femmes défavorisées pour des raisons liées aux coûts, aux horaires, à la difficulté d'obtenir une place pour leur enfant, etc. Le reconnaître signifierait pour l'administration publique comme pour la politique admettre que domination masculine et système de production capitaliste sont intrinsèquement liés.

J.-P. T.

[1] Cet article a paru dans « Services publics » en 2009.

[2] Voir [cette page du site de l'OFS](#) pour le thème de la protection sociale et [cette page](#) pour les 150 ans d'histoire de l'Office.

[3] Lefaucheur Nadine (1993). Les familles dites monoparentales. Autrement, série Mutations : « Parents au singulier » (134), 27-37.

[4] Tabin Jean-Pierre, Frauenfelder Arnaud, Togni Carola & Keller Véréna. (2008). Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse Romande depuis la fin du XIXe siècle. Lausanne : Antipodes.

[5] Donzelot Jacques (1999). La police des familles. Suite. Informations sociales (73-74), 136-143.